

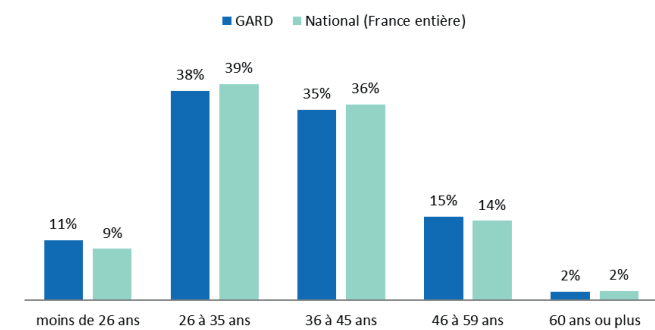
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

468 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Gard, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 77 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 433 100€, pour un montant moyen par bénéficiaire de 925 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

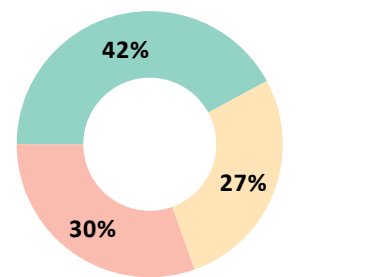
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **38 %** des bénéficiaires ont **entre 26 et 35 ans** et **35 %** entre **36 et 45 ans**.
- **26 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. Dans le département du Gard, la part des familles avec un enfant (26 %) est identique à la moyenne nationale (26 %), tandis que celle des familles avec deux enfants et plus est plus élevée (48 % contre 44 %).
- **22 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



■ Actifs occupés ■ Actifs inoccupés ■ Inactifs

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **42 %** des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est moins que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
GARD	42 %	34 %	63 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Portrait social

Caf du Gard Octobre 2025



Cafdata

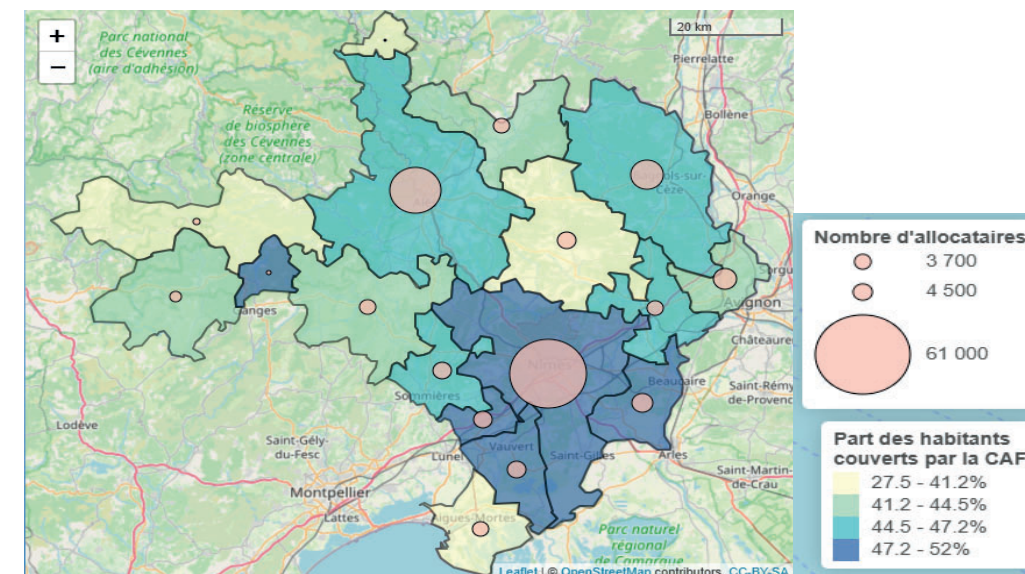
Dans le Gard, **360 000 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **47 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 28 % à 52 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées : 48 % des allocataires contre 46 % en moyenne nationale. **26 700 familles monoparentales bénéficient d'une aide**, soit 17 % de l'ensemble des allocataires (16 % au niveau national).

4 200 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 18 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national). **63 300 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 61 100 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social | Caf du Gard

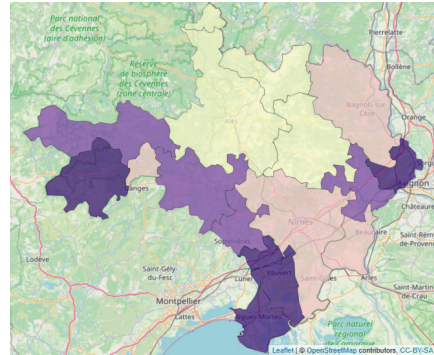
- Petite enfance
- Enfance et parentalité
- Logement et cadre de vie
- Solidarité et insertion
- Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

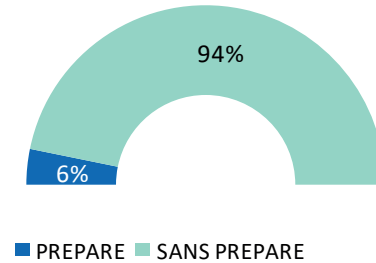
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofila 2.0.2022

La Caf du Gard soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2022, **11 500 places sont disponibles pour les familles**. Le Gard, avec **53 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus faibles capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 5 700 places, soit **50 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

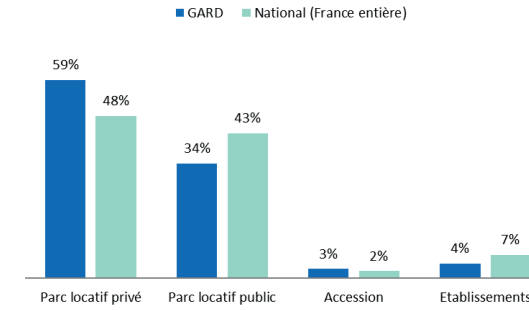
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **1 200 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 %**.



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **68 600 foyers gardois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **136 600 personnes**, soit **18 % de la population** totale du département. Le Gard se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (34% dans le Gard, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Gard	National
parc Locatif Privé	253 €	238 €
parc Locatif Public	227 €	220 €
Accédants	195 €	183 €
Établissement	207 €	218 €

Source : Caf 2024

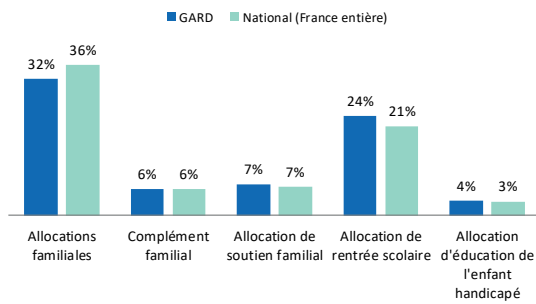
Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs dans le Gard par rapport la moyenne nationale, avec des écarts de + 7 € à + 15 €, à l'exception de l'aide au logement perçu par les allocataires en établissement, pour laquelle le montant moyen est inférieur de 4 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique particulière, marquée par une proportion légèrement plus élevée de propriétaires, mais aussi par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



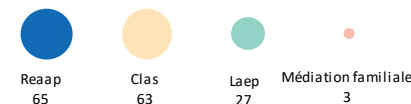
Source : Caf 2024

- 32 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial,
- 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **28 600 foyers** sur le territoire gardois.

> **54 200 allocataires** gardois bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 34 % des foyers allocataires gardois (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour près de 6 000 foyers en 2024.

16 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles, sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 62% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

28 600
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

56 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/

